

CONTRÔLER ET ÉRADICUER LES ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, est-ce possible ?

Diverses méthodes de contrôle des plantes aquatiques envahissantes (EEE) existent. La plupart sont coûteuses et s'étendent sur plusieurs années! Voici quelques méthodes de contrôle physiques, l'éradication est rarement atteinte.

BARRIÈRES

Plusieurs types de toiles peuvent être utilisés pour freiner le développement des plantes enracinées au fond de l'eau comme le myriophylle à épi. Les toiles peuvent être en jute, géotextile ou en fibre de verre (aquascreen). La toile en fibre de verre est plus dispendieuse, mais de plus longue durée soit environ 15 ans avec un entretien annuel. La durée des toiles de géotextile varie entre 4 et 7 ans et nécessite un entretien régulier pour éviter les déchirures. La toile du jute est moins dispendieuse, mais non réutilisable et de courte durée (biodégradable). La dégradation de la toile débute après environ 7 mois et il faut s'assurer que l'accumulation de sédiments sur la toile ne permet pas la repousse de la plante à éliminer. À l'exception de la toile de jute qui a un impact moindre en permettant la croissance des plantes indigènes sur le jute, et au travers lorsqu'elle se dégrade, les autres types de bâches ont pour conséquences d'éliminer toute la végétation présente sous la bâche, même les espèces indigènes!

⚠ Il est interdit de poser des toiles dans un plan d'eau sans permis! Avant toute intervention vous devez vous procurer une autorisation de la municipalité et des autorités gouvernementales.



La fixation des toiles sur les sédiments est réalisée par des plongeurs à l'aide de piquets, poids, etc. Il faut s'assurer de ne pas laisser d'espace entre les toiles et vérifier régulièrement qu'elles sont maintenues.



ARRACHAGE MANUEL

- Méthode efficace, mais temporaire.
- Perturbation du milieu avec la mise en suspension de sédiments.
- Il faut ramasser tous les fragments.

Bien retirer toute la plante y compris les racines!

Une autorisation est aussi nécessaire!

